

Projet de budget 2014



SOMMAIRE

	MESSAGE DU RECTEUR	5
1	QUELQUES CHIFFRES-CLÉS	7
1.1	Sources de financement	7
1.2	Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	10
1.3	Évolution du nombre total d'étudiants	12
2	INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	17
2.1	Fonctionnement	17
2.2	Investissement	19
3	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2014	21
3.1	Revenus de fonctionnement	24
3.2	Charges de fonctionnement	29
3.3	Synthèse des charges et revenus État	33
4	PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014	35
4.1	Crédit de programme	35
4.2	Crédit d'ouvrage	35
5	STATISTIQUES	37
5.1	Charges et revenus budget État et fonds de tiers	37
5.2	Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	39



LE MOT DU RECTEUR

Le 24 avril 2012, la nouvelle tombait, abrupte. Non seulement pour Genève mais aussi pour le devenir de toute la Suisse occidentale. L'entreprise Merck Serono annonçait la fermeture de son site genevois. Un peu plus d'une année plus tard, Genève se retrouve à nouveau au centre de la Health Valley lémanique. Ce revirement de situation est dû à de multiples facteurs. Mais il est avant tout le résultat d'un partenariat privé-public qui a formé un ticket gagnant pour Genève, sa région et ses habitants. Sans les efforts financiers consentis par Ernesto Bertarelli et Hans-Jörg Wyss pour racheter le site, sans l'apport financier particulièrement important, à l'échelle du pays, de la Fondation Wyss, sans l'engagement discret mais très efficace de notre Conseil d'Etat, sans l'excellence académique concentrée sur l'arc lémanique, rien n'aurait été possible. Cette conjonction exceptionnelle de forces et d'enthousiasmes, celles notamment des deux directions réunies de l'EPFL et de l'Université de Genève, va permettre la création du Campus Biotech dont les premières réalisations concrètes devraient bientôt voir le jour. Dans les mois à venir, des centaines de chercheurs de l'EPFL, de l'Université de Genève et d'ailleurs viendront peupler ce centre high-tech implanté à Sécheron. Avec cette infrastructure et les moyens mis à sa disposition, nous serons en mesure de concurrencer, pour le bénéfice de tous, les meilleurs centres de recherche du monde.

Avec également le Domaine de Penthes, attribué par le Conseil d'Etat conjointement à l'IHEID et à l'Université pour y développer une plateforme entre les milieux académiques et la Genève internationale, renforçant ainsi le rôle de notre canton et de notre région comme ville mondiale, notre Université se trouve placée aujourd'hui devant deux projets majeurs qui vont façonner son avenir. Ils ont constitué les points marquants de la préparation du budget 2014, même si à court terme, grâce à l'engagement du Conseil d'Etat genevois d'accroître, à travers un avenant à sa COB, le budget de l'Université d'un montant de 3 millions pour prendre en charge une part des loyers liés à la location du bâtiment de Sécheron, grâce aussi aux apports de la Fondation Wyss et d'autres fondations genevoises, notamment Wilsdorf mais aussi Bertarelli, les répercussions budgétaires de ce projet ont, pour l'instant, pu être assumées sans créer une impasse.

Cette capacité à faire face à ces engagements provient aussi de la gestion très rigoureuse des finances de l'Université qui nous permet aujourd'hui d'être un partenaire académique fort pour l'EPFL, capable également de suivre le rythme financier que celle-ci est en mesure d'assumer grâce à la progression des budgets octroyés par la Confédération aux Ecoles polytechniques fédérales. Un rythme que le canton de Genève peine à suivre compte tenu d'une situation financière plus délicate. Loin de nous l'idée d'en faire le reproche aux autorités cantonales. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, nous sommes non seulement pleinement conscients de ces difficultés, nous en avons partagé les conséquences avec le reste de l'Etat. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui reconnaissants au Conseil d'Etat d'avoir augmenté notre budget 2014 afin de pouvoir y intégrer la location d'un bâtiment qui sera le siège de développements majeurs dans le domaine de la biotechnologique, des neurosciences et de l'étude du cerveau.

Cet engagement démontre que nos autorités ont identifié des priorités budgétaires pour soutenir le développement du canton. Qu'elles ont compris qu'en octroyant un budget supplémentaire de 3 millions en faveur de l'Université, le canton bénéficiera de retombées économiques, sociales et fiscales majeures, liées aux start-ups qui y seront créées, aux industries et autres sociétés qui pourront profiter de cet environnement entrepreneurial et scientifique tout à fait exceptionnel. Qu'elles ont aussi perçu qu'en promouvant le développement du Domaine de Penthes, elles permettent à notre Université de participer au maintien d'un très riche tissu d'organisations internationales dans notre région, et par là à contribuer à façonner l'avenir de Genève.



Jean-Dominique Vassalli

1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente 47 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient enfin des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnisent l'Université pour le coût des étudiants confédérés immatriculés à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 14 % du total des ressources de l'Université.

Les ressources propres :

Ces ressources comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et ventes, dont les soins dentaires réalisés par la section de médecine dentaire. Elles représentent 6 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

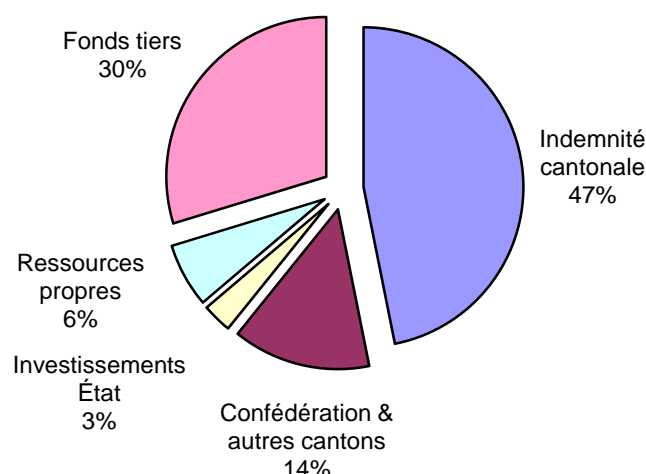
Ces fonds sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Parmi les fonds de tiers, le FNS représente le bailleur le plus important pour l'Université avec environ 11 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont également accordés par l'Union européenne, sur une base compétitive, et des mandats de recherche sont confiés par les organisations internationales, ainsi que par les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 30 % du total des ressources disponibles.

Investissement

L'État de Genève accorde un crédit de programme pour le renouvellement des équipements et des crédits d'ouvrage, pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente environ 3 % du financement total de l'Université. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État de Genève, propriétaire juridique des bâtiments universitaires.

Composition des sources de financement de l'Université

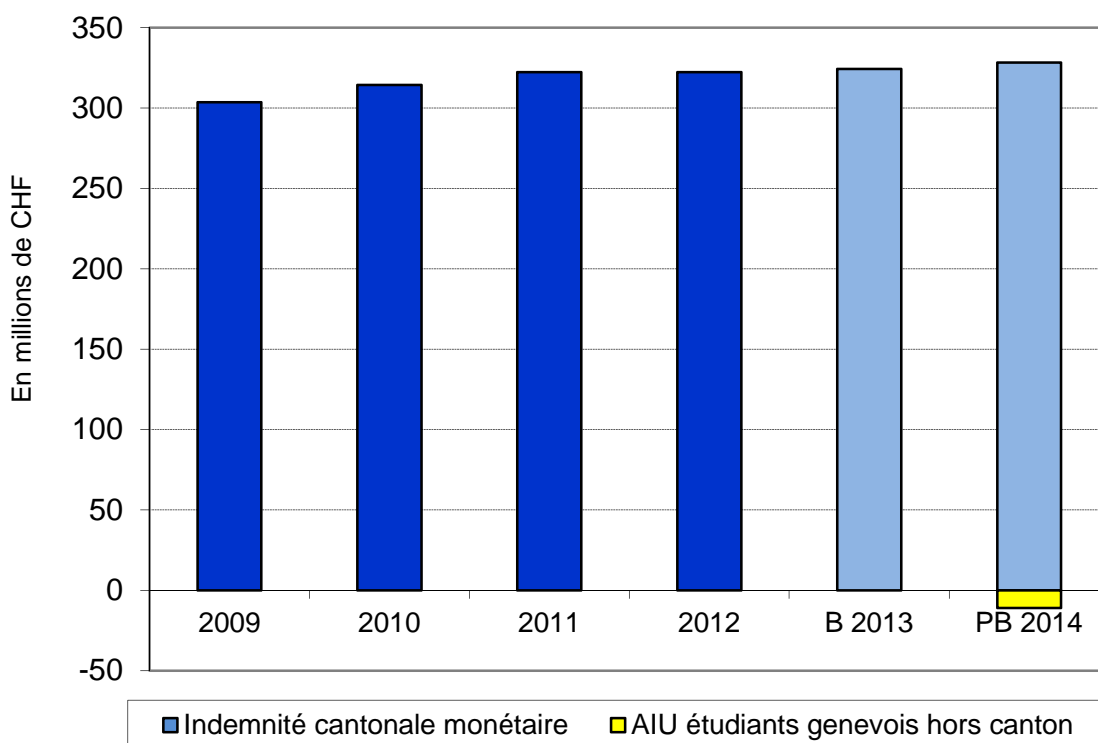
Comptes 2012 <i>en millions de francs</i>	Montant
Indemnité cantonale	390
Confédération & autres cantons	116
Investissements État	25
Ressources propres	54
Fonds tiers	247
Total des Ressources	831



Source : Rapport financier - Comptes 2012 de l'Université de Genève

Évolution du montant de l'indemnité cantonale de 2009 à 2014

Le montant de l'indemnité cantonale du PB 2014 s'élève à KCHF 328'298 avant prise en charge du versement des contributions AIU pour les étudiants genevois immatriculés dans les universités des autres cantons (KCHF 11'113) et en tenant compte du transfert du budget de la Division de stomatologie et de chirurgie orale de la Section de Médecine dentaire (ci-après Division de stomatologie) de KCHF 2'679 aux HUG. Sur la période de 2009 à 2014, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 8.5 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 1.7 %. Une part importante de cette augmentation (5.7 %) est consécutive aux nouveaux développements inscrits dans les Conventions d'objectifs, au financement partiel des mécanismes salariaux (4.2 %), aux transferts d'activités (2.2 %) dont notamment celui de l'IFMES, du GRES et de la Division de stomatologie. Les mesures d'économies imposées par le Canton représentent une réduction de 3.6 %.

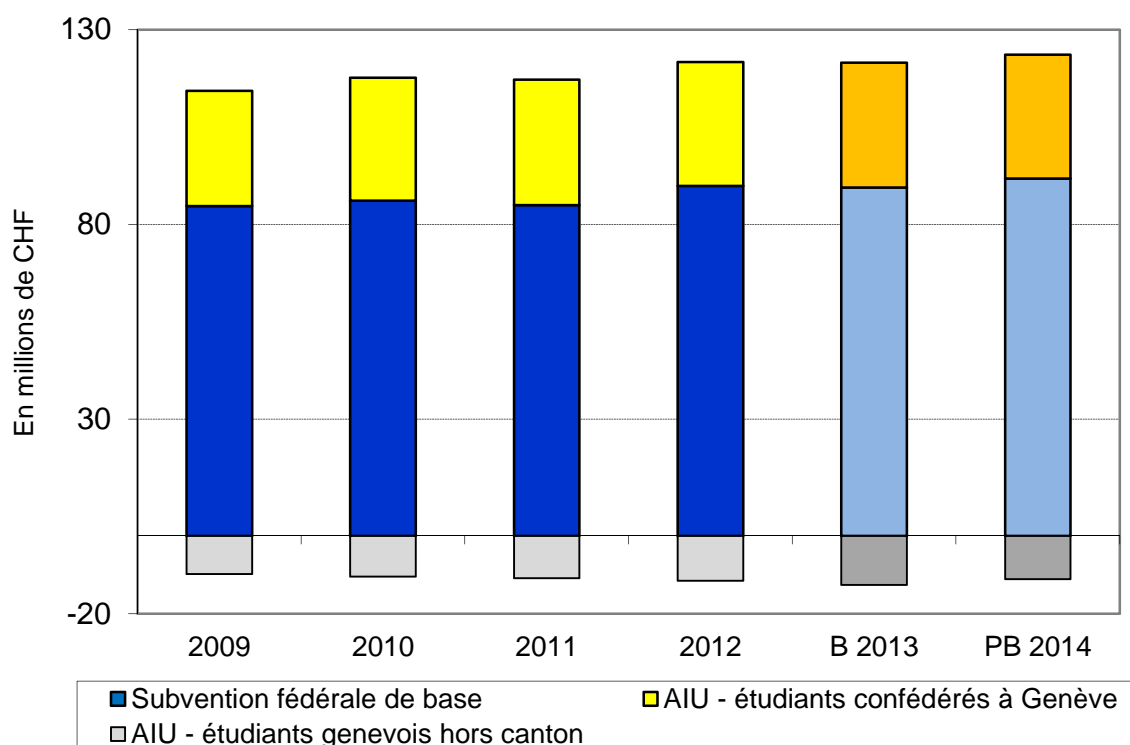


Source : Comptes et Budgets de l'Université de Genève

Évolution de la subvention fédérale de base et de l'AIU net de 2009 à 2014

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 84'640 en 2009 à KCHF 91'772 en 2014 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 1.7 %. Entre 2009 et 2014, les subventions reçues des autres cantons s'inscrivent en hausse de KCHF 2'224, soit une croissance de 7.6 %, dont les deux tiers s'expliquent par l'adaptation du montant des forfaits introduit en 2014. En neutralisant les effets liés à la hausse des forfait par étudiant, la croissance des subventions reçues des autres cantons est réduite à 2.1 %. On observe depuis 2011 une tendance orientée à la baisse du nombre d'étudiants confédérés immatriculés à Genève. Enfin, il faut relever que dès 2014, le versement des contributions AIU pour les étudiants genevois se formant dans des universités d'autres cantons (KCHF 11'113) est pris en charge par le budget de l'État.

Quant au montant que le Canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants genevois immatriculés dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 1'284. Cela est dû au fait que certaines formations, au niveau du bachelor notamment, ne sont pas offertes par l'Université de Genève. Il provient surtout du choix effectué par un nombre croissant d'étudiants, comme le système de Bologne entend le favoriser, d'aller poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. On a pu observer que le nombre d'étudiants genevois immatriculés dans les autres universités cantonales progresse à un rythme plus important que celui des étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Genève.



Source : Comptes et Budgets de l'Université de Genève

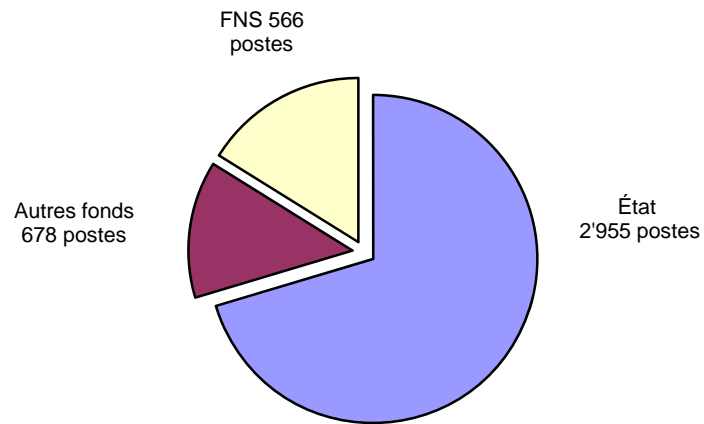
1.2 POSTES FINANCÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2012, l'Université a employé 6'004 personnes, qui ont occupé en moyenne annuelle 4'198.9 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les Fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'243.8 postes équivalent plein temps, complétant les 2'955.1 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 63.3 % des collaborateurs de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle est la suivante :

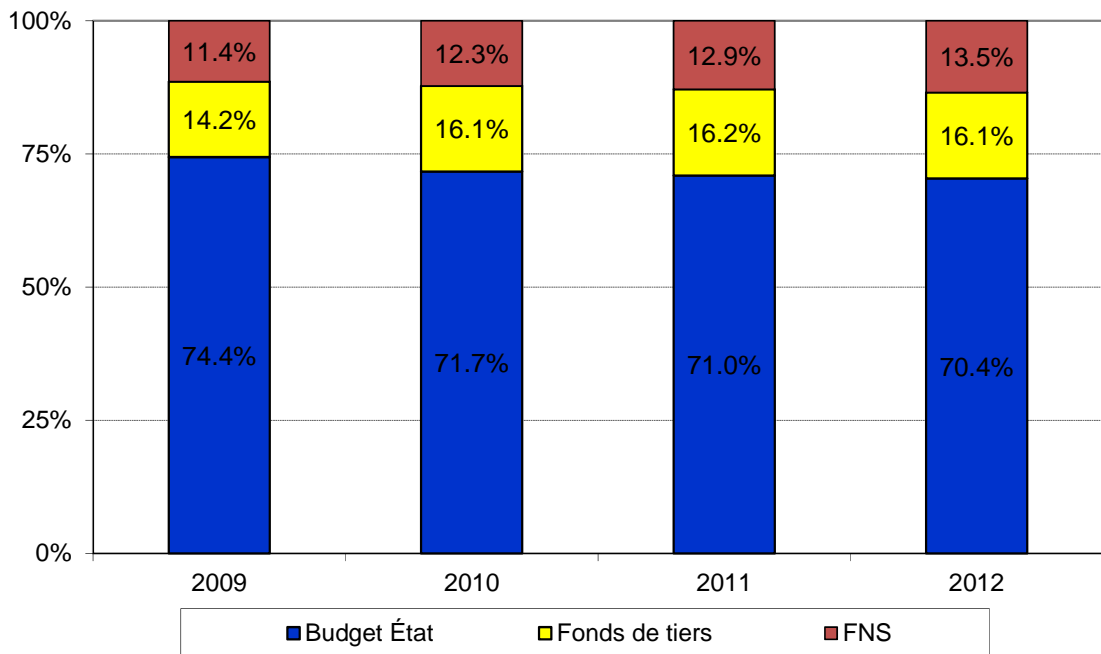
Nbre EPT, moyenne annuelle	Budget État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	436.5	23.8	15.8	476.1
Collaborateurs de l'enseignement	1'326.9	465.8	387.8	2'180.6
Personnel administratif et technique	1'191.6	76.3	274.3	1'542.2
TOTAL	2'955.1	565.9	677.9	4'198.9

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Évolution du ratio des postes par source de financement entre 2009 et 2012



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

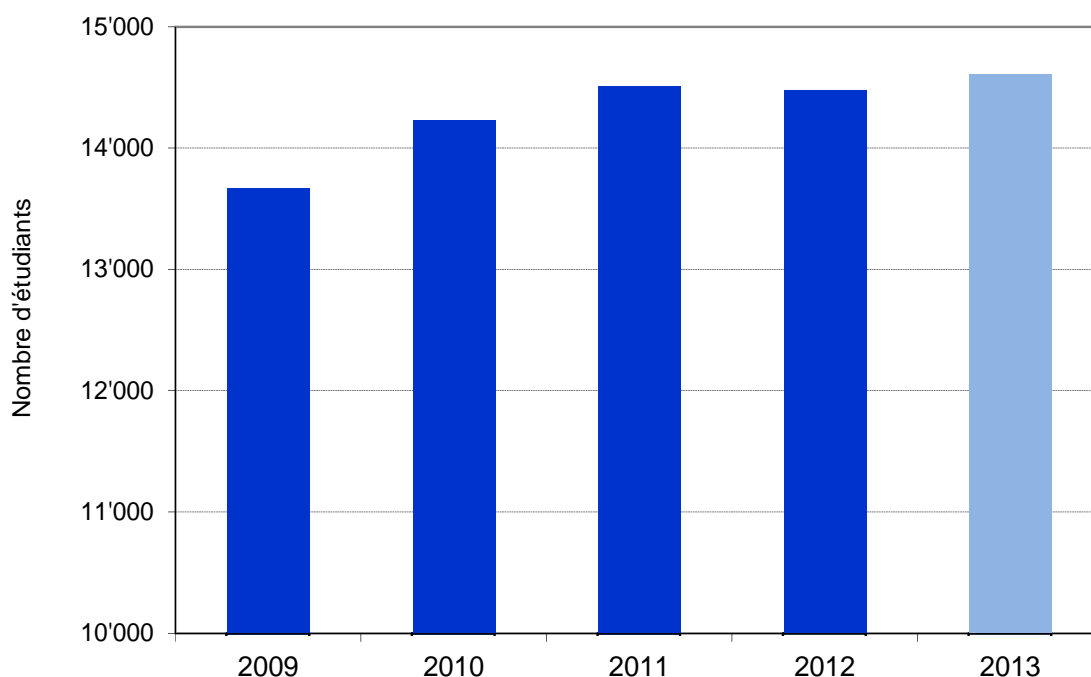
1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS

Nombre d'étudiants 2013/2014

Pour la rentrée universitaire 2013/2014, le nombre d'étudiants est estimé à 14'611 étudiants (sans les instituts et les MAS de formation continue), en augmentation de 130 étudiants (0.9 %) par rapport à l'année 2012 / 2013. Ainsi, en cinq ans, le nombre d'étudiants a crû de 7 %.

On observe une forte progression du nombre de personnes en formation continue inscrites en certificats (CAS), diplômes (DAS) et maîtrises universitaires (MAS) à l'Université de Genève. Leur nombre était de 941 étudiants en 2012, contre 774 en 2011, en augmentation de 22 % et reflète le besoin de poursuivre une formation tout au long de la vie professionnelle.

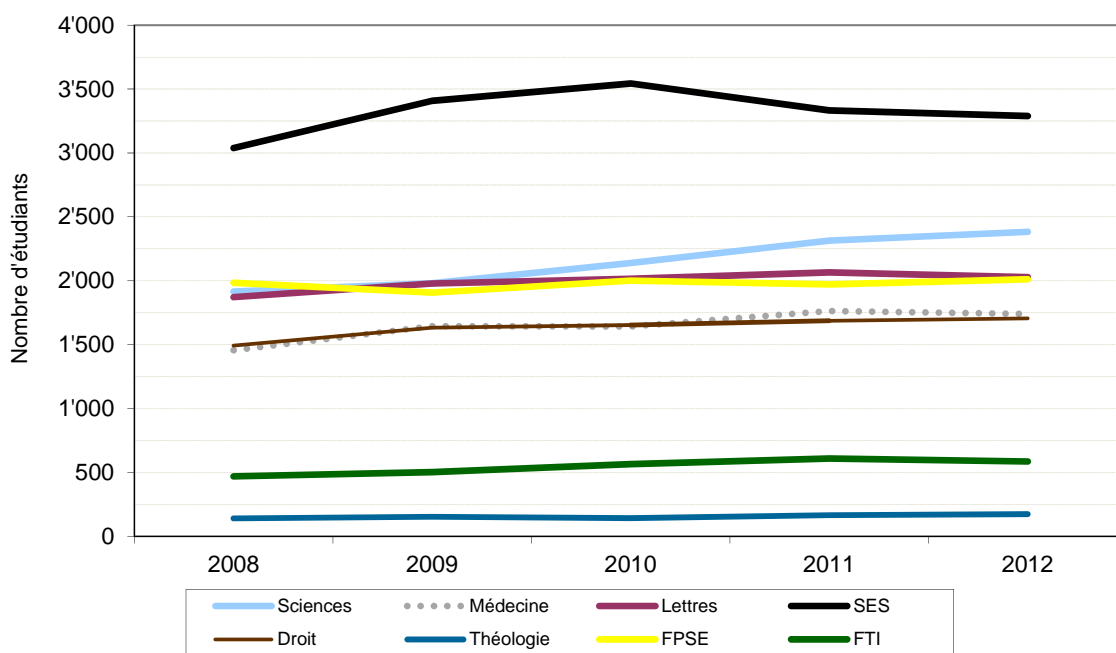
Évolution du nombre d'étudiants entre 2009 et 2013 (hors IHEID)



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

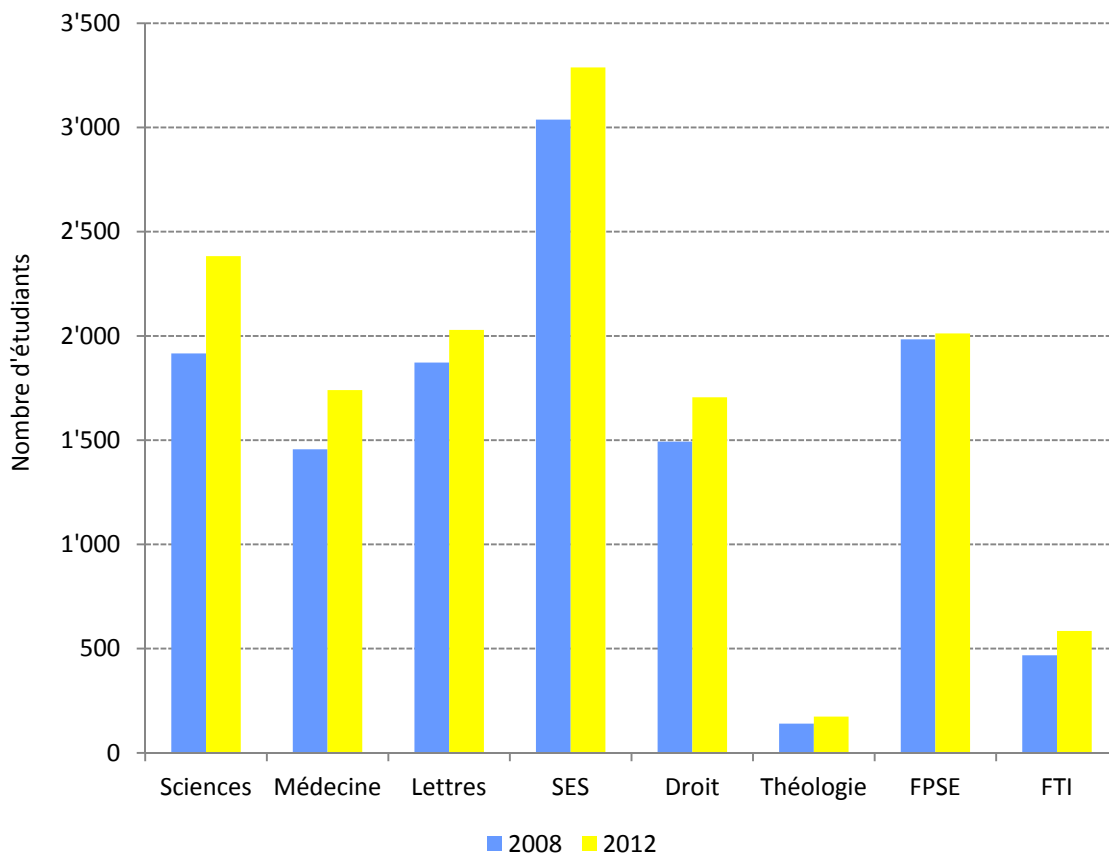
Cette évolution récompense les efforts consentis par l'Université pour améliorer son image. À long terme, des adaptations majeures des infrastructures, notamment en termes de surface et en termes d'encadrement pédagogique, devront être consenties, si le Canton entend conserver une Université généraliste reconnue et performante.

Évolution du nombre d'étudiants par faculté entre 2008 et 2012



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Croissance du nombre d'étudiants par faculté entre 2008 et 2012



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

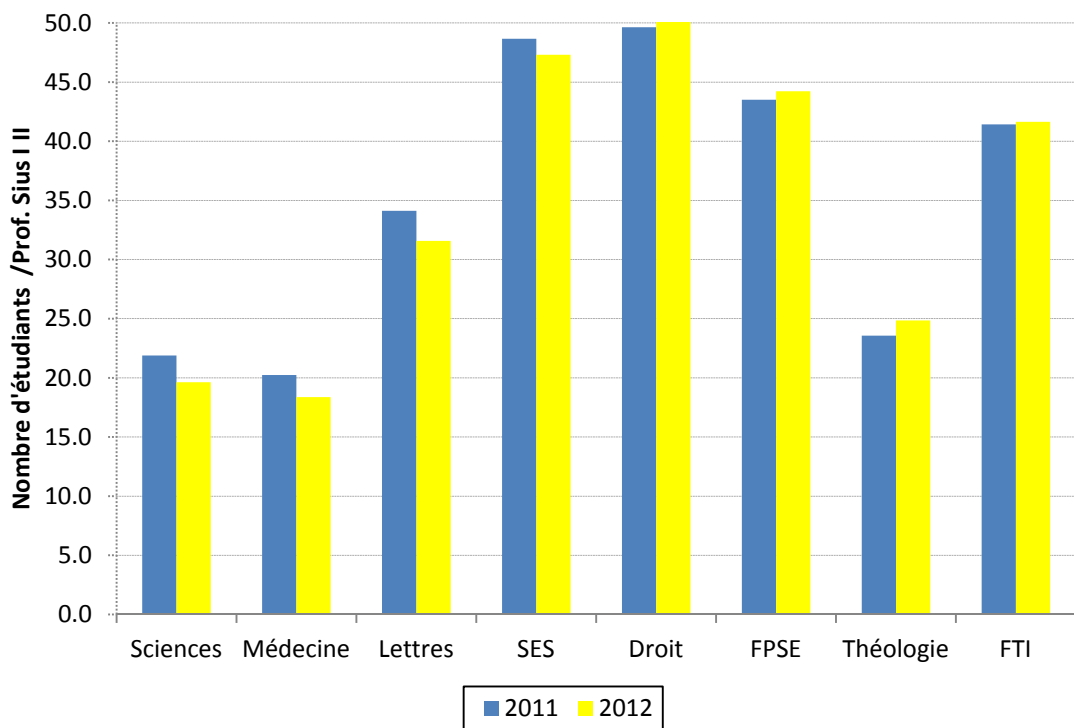
Durant la période de 2008 à 2012, les plus fortes croissances du nombre d'étudiants par faculté concernent la faculté des Sciences (24 %) et de Médecine (20 %), avec la faculté de Traduction et d'Interprétation (25 %) et de Théologie (24 %), certes sur un effectif réduit pour cette dernière, suivi de celle de Droit (14 %), des Lettres et des Sciences économiques et Sociales (8 %) et de la FPSE (1 %).

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de postes budgétés DIP de professeurs en catégorie SIUS (les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints).

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. Néanmoins il permet d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2011 et 2012



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Entre 2011 et 2012, le taux d'encadrement s'est légèrement amélioré en faculté de Sciences et de Médecine grâce à l'augmentation du nombre de professeurs suite à la répartition des ressources du budget de la COB 2008 / 2011 dans ces facultés. Par rapport à la cible formulée par la CRUS dans le domaine des sciences exactes et naturelles (25), le taux d'encadrement dans ces facultés reste toujours inférieur.

Le taux d'encadrement s'est également amélioré en faculté des Lettres sous l'effet d'une légère réduction du nombre d'étudiants. Il s'est, en revanche, détérioré en faculté de Droit et de FPSE, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants. Leur taux se situe au-dessus de la cible de la CRUS de 40, arrêtée pour les sciences humaines et sociales. Le taux d'encadrement de la faculté de Traduction et

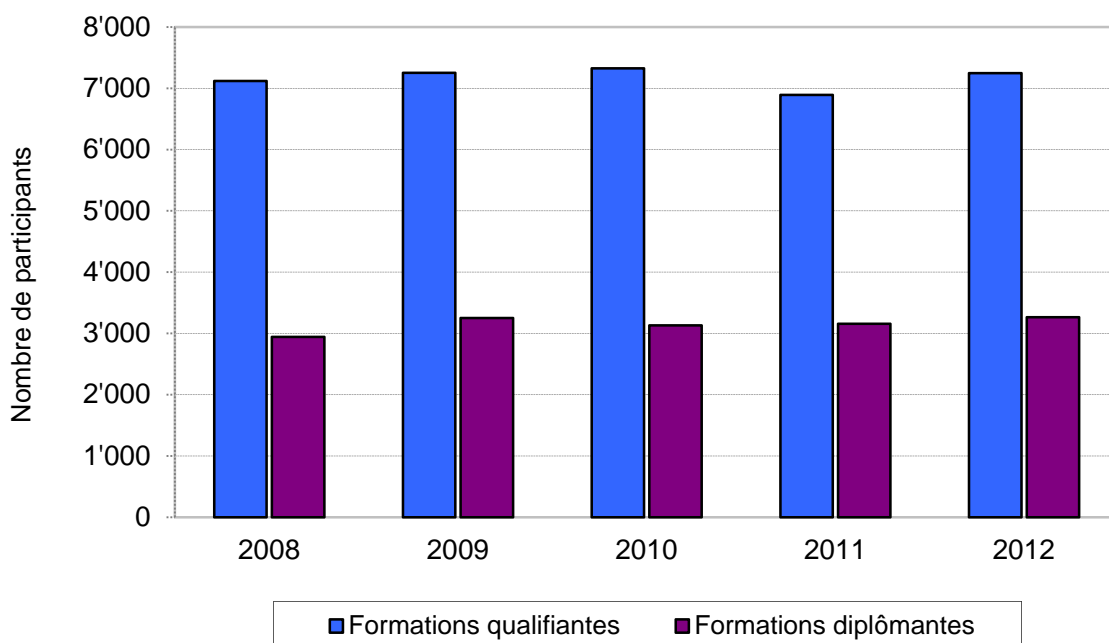
d'interprétation en est proche alors que celui pour la faculté de Théologie est inférieur.

Nombre d'étudiants en formation continue

La formation continue répond à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à plus de qualité. Elle permet de mettre à jour des connaissances ou d'acquérir de nouvelles compétences et connaît un plein succès. En 2012, les programmes de formation continue ont accueilli 10'512 participants, soit une progression de 4.6 % par rapport au nombre de l'année 2011.

Les programmes qualifiants ont été suivis par 7'248 participants sous forme de sessions, journées ou conférences. Les formations diplômantes ont été suivies par 3'264 personnes. Celles-ci ont une durée plus longue et sont attestées par un titre reconnu sous forme de CAS (Certificate of Advanced Studies), DAS (Diploma of Advanced Studies), ou MAS (Master of Advanced Studies).

Évolution du nombre d'étudiants en formation continue de 2008 à 2012



Source : Bureau des statistiques du service de la Formation Continue

2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur une période de l'ordre de huit mois. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État de Genève, son principal contributeur. Sur la base de cette information, le service du budget de l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises à l'ensemble des doyens. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants ou maîtres-assistants, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Durant l'automne, le service du budget de l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global, à procéder aux réallocations intra et interfacultaires, à répartir l'objectif des « non dépenses », à procéder aux coupures prévues par le Programme d'économies 2013 / 2015, ainsi que toutes les opérations consécutives à des changements de structure.

Une fois voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant sur la base des contrats la masse salariale de chaque structure. Enfin, le budget est transféré dans les différentes applications informatiques financières pour assurer le respect de moyens alloués à chaque structure.

2.1 FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple professeur ordinaire, chargé de cours, assistant, collaborateur scientifique, administrateur, secrétaire, ...), en termes de postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique en termes d'annuités et de renchérissement.

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales sont évaluées sur la base de l'historique des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies, ni les subventions non monétaires allouées en contrepartie. Ces informations feront toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers.

Amortissements (nature 332)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Les durées d'amortissement varient d'une catégorie de bien à l'autre et oscillent entre 4 et 10 ans.

Revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens comprennent notamment les loyers des foyers universitaires. Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires, ainsi que les frais d'entretien et de gestion.

Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 433)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants. Il faut mentionner qu'environ 30 % des étudiants sont exonérés de taxes universitaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales et des associations d'étudiants, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 434.1)

Dans le cadre de la formation de ses étudiants, la section de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Subvention fédérale de base (nature 460)

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % avec des indicateurs liés aux étudiants (nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers par rapport au nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités suisses) et de 30 % avec des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la technologie et l'innovation, Fonds de tiers). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de l'évolution des indicateurs genevois par rapport à ceux des autres universités cantonales.

Indemnité cantonale (nature 461.01)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle est constituée d'une indemnité monétaire et d'une indemnité non monétaire. Elle inclut le montant de la tranche annuelle prévue dans la Convention d'objectifs entre l'Université et l'État de Genève.

Le montant de l'indemnité monétaire est déterminé selon le principe suivant :

Indemnité monétaire (budget de l'année N)
Mesures d'économies imposées par l'État
Tranche annuelle prévue dans la COB
Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
Part des modifications de charges sociales prise en charge par l'État
Eventuels transferts d'activités ou de mode de financement
<hr/>
Indemnité monétaire (budget de l'année N+1)
<hr/>

Subvention du Canton de Vaud (EPGL) (nature 461.02)

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) sur le site de Genève.

Accord intercantonal universitaire (nature 461.04)

L'Accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600).

L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due par le canton pour des étudiants genevois immatriculés dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget cantonal.

Autres

Le solde des revenus provient des taxes des cours d'été, de la participation des HES et IHEID calculée en fonction des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants, des taxes des auditeurs et des taxes d'inscription, de différents émoluments, ainsi que les produits de divers services et mandats.

Overheads (nature 49)

Dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 8 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir ses coûts d'infrastructure imputés sur le « Budget État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de programme

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget annuel correspond à la tranche annuelle de crédit de programme accordé par l'État de Genève complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quadriennale d'un crédit de programme, les soldes budgétaires sont annulés.

L'Université alloue le budget d'investissement au titre du crédit de programme dans les subdivisions en partant des besoins exprimés par ces dernières (catégories de bien, degré de priorités). En ajustant le solde budgétaire avec les commandes effectuées, les montants disponibles en fin d'année de chaque subdivision sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut varier du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuel accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2014

Plusieurs événements marquent la construction du projet de budget 2014. Du point de vue institutionnel, la création du Campus Biotech sur le site de Sécheron, en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après EPFL) et avec l'appui des autorités cantonales genevoises, est sans aucun doute l'événement le plus important. Le défi à relever est à la hauteur de l'opportunité à saisir puisque ce projet permettra de réaffirmer le positionnement de l'arc lémanique comme un centre mondial de première importance dans le domaine des sciences de la vie. Le projet ouvre également des perspectives d'apports substantiels de financement « public et privé » qui permettront de lancer de nouveaux projets innovants de recherche.

D'un point de vue budgétaire, le challenge est également de taille pour l'ensemble des partenaires, ce d'autant que les ordres de grandeur des effets financiers évoluent en fonction de la définition du contenu scientifique du projet, ainsi que du poids relatif de chaque institution à ce dernier. Pour l'Université, en partie avec l'aide du Canton, il s'agit d'assumer le financement de la location et de l'entretien des bâtiments mis à sa disposition, y compris l'exploitation d'un espace de vie enfantine, d'allouer des moyens en faveur des équipes de recherche qui mettront en œuvre le concept scientifique et académique et de compléter vraisemblablement les équipements à leur disposition.

À ce stade, en fonction des informations à disposition, l'Université bénéficie d'un complément d'indemnité cantonale à hauteur de KCHF 3'000 par an pour financer la location d'une partie des bâtiments de Sécheron, à condition que le Grand Conseil approuve un avenant à la Convention d'objectifs 2012/2015. Sur les propres ressources de l'Université, une « réserve budgétaire » de KCHF 5'000 a été créée permettant notamment de financer le complément des surfaces louées, l'entretien des bâtiments et l'exploitation de la crèche, ainsi que les frais liés au déménagement des équipes de recherche. Il faut ainsi relever que cette première estimation budgétaire est encore très approximative et fera donc l'objet de réévaluation jusqu'au démarrage du projet « Campus Biotech ».

Le projet de budget est également marqué par les effets de plusieurs réorganisations des structures de l'Université. Tout aussi importante que le projet « Campus Biotech », la création d'une nouvelle faculté représente un événement historique pour l'Université. Elle permettra de répondre aux aspirations légitimes de développement du pôle HEC et économies sans préjudice des potentiels des autres domaines des sciences économiques et sociales. D'un point de vue budgétaire, les effets sont relativement modestes dans la mesure où d'emblée, le Rectorat est parti du principe que cette évolution des structures de l'Université ne pouvait être accompagnée d'une augmentation des moyens. À ce jour, les grandes lignes sont connues et partagées par les acteurs concernés. Des réglages fins doivent encore être finalisés ce qui permettra au Conseil d'État d'approuver, dans le courant de l'automne, la création formelle d'une nouvelle faculté. Selon toute vraisemblance, la nouvelle faculté devrait voir le jour en janvier 2014.

Fruit de longues négociations, deux subdivisions de la Faculté de Médecine vont être budgétairement transférées en janvier 2014 vers des entités tierces. Il s'agit de l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport (ci-après, ISMMS) et la Division de stomatologie.

Une convention a été signée visant à intégrer l'ISMMS dans le périmètre de l'Université de Lausanne (UNIL). En concentrant la filière de formation et les compétences scientifiques à l'UNIL, les institutions genevoises et vaudoises souhaitent rationaliser les ressources, améliorer et développer l'offre de formation. Elles ont ainsi l'ambition de créer, sur le site lausannois, un centre de compétences et d'excellence académique d'envergure nationale et internationale que chaque institution de son côté ne pourrait développer seul. Il faut noter que le calendrier de transfert de l'ISMMS est construit autour des impératifs académiques. La première étape a été réalisée en août 2013 et le processus devrait se terminer en décembre 2016. À noter que cette opération est soutenue par les autorités fédérales par le biais d'un financement CUS sur toute la période de transition. D'un point de vue budgétaire pour l'Université, cette opération constitue un transfert de ressources permettant de dégager des moyens à hauteur de KCHF 1'210.

Concernant la Division de stomatologie, l'objectif est de rationaliser les activités entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Université en attribuant aux HUG les activités cliniques menées au sein de la Division de stomatologie et de chirurgie orale de la Section de médecine dentaire de la Faculté de médecine de l'Université. D'un point de vue budgétaire, cela implique un transfert des ressources et des moyens de l'Université vers les HUG, ainsi qu'un changement de département « subventionneur » au sein de l'État de Genève. Du point de vue cantonal, il s'agit d'une opération neutre consistant à augmenter le montant de l'indemnité du DARES versée aux HUG et à diminuer le montant de l'indemnité du DIP versée à l'Université. Hormis les questions liées aux chiffres d'affaires générés par la Division de stomatologie, cette opération est également neutre du point de vue des HUG et de l'Université puisque les charges imputées à la Division de stomatologie (Université) sont transférées au Service de chirurgie maxillo-faciale et de chirurgie buccale du Département de chirurgie (HUG). Le montant des transferts s'élève à KCHF 2'679. Sans remettre en question la rationalité du transfert d'activités et sa réalisation en janvier 2014, l'Université entend négocier, dans le cadre d'un protocole de mise en œuvre, un arrangement financier permettant de répartir entre les deux institutions le produit de la facturation. En vertu du principe de prudence budgétaire, le projet de budget 2014 enregistre le transfert des ressources et moyens à hauteur de KCHF 2'679, ainsi que la suppression du chiffre d'affaires à hauteur de KCHF 690. En revanche, il ne prend pas en considération le résultat de l'arrangement financier en cours de négociation avec les HUG.

Dans le contexte de l'austérité budgétaire cantonale imposée par le Conseil d'État, avec la volonté de retrouver l'équilibre de son budget de fonctionnement à l'horizon 2015, l'Université a déterminé en 2012 le montant-cible des économies à réaliser, la répartition par faculté, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Les modalités sont les suivantes :

- Les économies sont réparties de manière linéaire entre les facultés.
- Le délai de réalisation est fixé à 2015 avec un calendrier de mise en œuvre laissé au libre choix de chaque faculté.
- Les facultés proposent des mesures d'économies et le Rectorat les approuve.
- Les mesures d'économies peuvent prendre la forme de coupures « définitives » ou d'une augmentation de l'objectif de non dépenses facultaires. Quelle que soit la nature des économies, les économies sont pérennes au-delà de l'année 2015.
- La traçabilité des efforts consentis par chaque faculté est garantie.
- Dans la mesure où chaque faculté a son propre rythme de mise en œuvre, toute modification de la cible d'économies implique un rééquilibrage des efforts à consentir par chaque faculté.
- Toute ressource additionnelle est allouée selon un principe de non-linéarité dans la ligne politique de profilage de l'Université voulue par le Recteur.

Pour établir le projet de budget 2014, l'Université confirme le besoin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015. Sur la base de sa planification financière mise à jour, le Rectorat maintient inchangé le montant-cible des économies, à savoir KCHF 17'191. C'est avec ces consignes que les facultés et l'administration centrale ont déterminé les mesures d'économies à entreprendre en 2014.

Pour 2014, les mesures dégagent un potentiel d'économies de KCHF 4'862 qui prennent la forme de coupures budgétaires « définitives » pour un montant de KCHF 2'980 (61.3 %) et d'augmentation « volontaire » de l'objectif de non dépenses facultaires pour un montant de KCHF 1'881 (38.7 %). Elles impliquent la suppression de 15.05 postes EPT et portent essentiellement sur les charges de personnel (87.4 %). Le tableau ci-dessous présente le détail des mesures d'économies arrêtées pour l'année 2014 par nature de charges et par faculté.

PB2014	PAT		PENS		Total charges de personnel		Dépenses générales	Subventions	Total
	EPT	KCHF	EPT	KCHF	EPT	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Sciences	1.50	1'514	0.64	86	2.14	1'600	44	-	1'644
Médecine	1.55	194	2.16	960	3.71	1'154	-	-	1'154
Lettres	0.75	79	2.40	488	3.15	568	-	-	568
SES	-	-	4.05	511	4.05	511	-	-	511
Droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Théologie	-	-	0.30	28	0.30	28	-	-	28
FPSE	-	-	0.50	9	0.50	9	-	-	9
FTI	-	-	-	-203	-	-203	-	-	-203
UNACI	0.50	316	0.70	268	1.20	584	503	63	1'151
Total UNIGE	4.30	2'103	10.75	2'148	15.05	4'251	547	63	4'862

Un bilan intermédiaire de mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015 met en évidence que le rythme défini par les facultés est soutenu avec un ratio de concrétisation des mesures d'environ deux tiers et un peu plus rapide que prévu initialement avec un dépassement des intentions exprimées à l'été 2012 de KCHF 1'357. Les mesures proposées induisent des économies de KCHF 11'079 et la suppression de 32.85 postes EPT. La répartition des efforts par nature de charges met en évidence une forte mise à contribution des charges de personnel, environ 80 % des efforts globaux, ainsi que des mesures touchant plus que proportionnellement le personnel administratif et technique (PAT).

Dans une très large proportion, les mesures d'économies induisent une rationalisation et un redimensionnement de la palette des services offerts par l'Université, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. À court terme, aucune mesure d'économies n'induit une suppression d'une filière d'étude, même si des discussions de rationalisation ont lieu entre les universités du Triangle Azur (Lausanne, Neuchâtel et Genève). En revanche, la palette des cours offerts dans le cadre d'un cursus de formation est réduite. Des postes professoraux à plein temps sont également remplacés par des postes à temps partiels, voire des chargés de cours ou d'enseignement, ce qui à terme pourrait se répercuter sur la

capacité de l'Université à décrocher des fonds de recherche compétitifs, des mandats de service et à assurer la relève.

Le tableau ci-dessous présente les effets cumulés des mesures d'économies pour les années 2013 et 2014 par nature de charges et par faculté.

B2013 & PB2014	PAT			PENS			Dép. gén. & Subv.		Total		Objectif	Fait vs objectif
	EPT	KCHF	% total	EPT	KCHF	% total	KCHF	% total	EPT	KCHF	KCHF	%
Sciences	1.50	1'786	68%	0.64	684	26%	148	6%	2.14	2'618	3'966	66%
Médecine	7.75	1'129	51%	8.36	1'066	49%	-	0%	16.11	2'195	3'558	62%
Lettres	0.75	79	7%	2.40	1'084	93%	-	0%	3.15	1'163	1'447	80%
SES	-	-	0%	4.05	511	100%	-	0%	4.05	511	1'227	42%
Droit	-	-	0%	-	91	88%	13	12%	-	104	686	15%
Théologie	-	-	0%	0.30	28	100%	-	0%	0.30	28	47	60%
FPSE	1.00	160	24%	1.50	518	76%	-	0%	2.50	679	1'355	50%
FTI	-	54	29%	-	129	71%	-	0%	-	183	355	52%
UNACI	2.20	880	24%	2.40	639	17%	2'142	59%	4.60	3'661	4'551	80%
Total UNIGE	13.20	4'089	37%	19.65	4'750	43%	2'303	21%	32.85	11'142	17'192	65%

À ce stade, les objectifs du Programme d'économies 2013 / 2015 devraient être atteints et le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement être réalisé.

Parallèlement à la définition du Programme d'économies 2013 / 2015, le Rectorat a engagé une procédure budgétaire « traditionnelle » dans laquelle il a invité les facultés à exprimer leurs besoins supplémentaires et à annoncer, dans le cadre des réallocations interfacultaires, les dotations budgétaires temporairement inutilisées.

Concernant les besoins supplémentaires, le Rectorat a restreint leur périmètre aux seules demandes liées à une décision antérieure de l'institution ou à des obligations légales et réglementaires. La procédure budgétaire a, ainsi, permis de réallouer des ressources à hauteur de KCHF 2'040 et de répondre à environ 30 % des demandes budgétaires supplémentaires (KCHF 1'991), induisant la création de 8.50 postes EPT.

3.1 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 3 catégories principales : les revenus des biens, les recettes diverses et les subventions acquises.

Revenus des biens

Les revenus des biens restent inchangées par rapport au budget 2013 dans la mesure où les revenus provenant des loyers estudiantins sont stables (KCHF 3'092) et aucun revenu boursier n'est anticipé en 2014.

Recettes diverses

Taxes universitaires

Le projet de budget 2014 table sur un produit des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'043, en baisse de KCHF 558, malgré une croissance prévue de 0.9 % du nombre d'étudiants en 2014 et un montant de taxes d'écolage inchangé. La baisse du montant budgétisé en 2014 est consécutive à une surévaluation du budget 2013 selon les projections des comptes 2013.

Recettes de la médecine dentaire

Les recettes de la SMD ont été ajustées à la baisse (KCHF 1'100) pour prendre en considération le ralentissement observé du produit de la facturation des prestations médicales, ainsi que le changement de politique tarifaire adopté par le Rectorat pour assurer un volume de travail suffisant dans le cadre de la formation des étudiants. Par ailleurs, compte tenu du transfert de la Division de stomatologie, elles sont corrigées d'un montant supplémentaire de KCHF 690.

Autres prestations de service et ventes

En se fondant sur la moyenne des valeurs historiques des dernières années, les remboursements de l'assurance maternité ont été augmentés de KCHF 283. Par ailleurs, les revenus des bibliothèques ont été ajustés de KCHF 105, suite à la réorganisation des structures financières visant à simplifier la gestion des moyens et des ressources de la Division de l'information scientifique.

Subventions acquises

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2014 table sur un montant de KCHF 91'772, en augmentation de KCHF 2'347 par rapport au budget 2013. En partant des comptes 2013 provisoires, les hypothèses suivantes expliquent cette projection :

- Une croissance de 3.3 % de l'enveloppe fédérale à l'intention des Hautes écoles entre les années 2013 et 2014, croissance arrêtée par le Conseil fédéral.
- Une stabilité de la position relative de l'Université de Genève en termes d'évolution du nombre d'étudiants et de fonds de tiers par rapport aux autres universités cantonales.
- La prise en considération de la décision du SEFRI de soustraire du nombre des étudiants immatriculés à Genève les étudiants IHEID dont l'impact est estimé à KCHF 950 en 2014.

Quant à ce dernier point, la motivation de la décision du SEFRI est d'éviter un double subventionnement des institutions genevoises. En effet, dans la mesure où IHEID reçoit une subvention forfaitaire de la Confédération sans aucun lien avec le nombre d'étudiants immatriculés dans l'institut, l'Université de Genève ne peut inclure les étudiants IHEID dans le nombre d'étudiants de l'Université de Genève, servant à évaluer le montant de la subvention fédérale de base.

Accord intercantonal universitaire (AIU)

Trois facteurs contribuent à la hausse des recettes (KCHF 12'332) provenant de l'accord intercantonal universitaire (AIU) par rapport au budget 2013.

Premièrement, dès 2014, la quote-part due pour les étudiants genevois immatriculés dans les autres universités cantonales n'est plus comptabilisée dans les livres de l'Université, mais dans ceux de l'État. Ce changement a pour impact d'augmenter

les recettes inscrites au budget de l'Université (KCHF 11'113). Toutefois, cette hausse est entièrement compensée par une diminution équivalente de l'indemnité cantonale. Ce changement a un effet neutre sur le résultat net de l'Université.

Deuxièmement, les forfaits par étudiant et par groupe facultaire ont été augmentés de 5.1 % en 2014 sur décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. L'adaptation se fait sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation de décembre 2010 par rapport à celui de décembre 2004.

Enfin, le projet de budget 2014 tient compte de la tendance à la baisse des étudiants « confédérés » en sciences humaines et sociales observée ces dernières années.

Hors impact lié au changement de pratique en lien avec la quote-part due pour les étudiants genevois immatriculés dans les autres universités cantonales, les recettes de l'AIU augmentent de KCHF 1'219, soit une croissance de 6.3 %.

Autres subventions acquises

Compte tenu de de l'indice suisse des prix à la consommation sur lequel est indexé la contribution annuelle du Canton de Vaud au financement de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL), en partant de la subvention prévue dans les comptes 2013 provisoires, le projet de budget 2014 table sur une baisse de KCHF 106. Malgré l'hypothèse d'une légère inflation en 2014, cette baisse s'explique par un effet lié au montant maintenant connu pour 2013 qui est inférieur aux attentes budgétaires.

Indemnité cantonale monétaire

L'indemnité cantonale 2014 se monte à KCHF 317'185 en baisse de KCHF 7'226 par rapport au budget 2013. La variation s'explique par une combinaison d'éléments. Les facteurs induisant une hausse sont les suivants :

- la participation de l'État au loyer des bâtiments du site de Sécheron (KCHF 3'000),
- l'octroi de la tranche de KCHF 3'000 selon la COB 2012 / 2015,
- le financement partiel (au taux de subventionnement de 65.84%) des mécanismes salariaux (KCHF 747) réduit par un effet "noria" lié au remplacement de collaborateur expérimentés par des collaborateurs plus jeunes (KCHF 773), et
- le financement partiel de la hausse des cotisations CPEG (KCHF 592).

Quant aux facteurs induisant une baisse de l'indemnité cantonale, ils sont les suivants :

- la déduction de l'AIU versé aux autres cantons universitaires accueillant des étudiants genevois (KCHF 11'113), et
- le transfert de la Division de stomatologie (KCHF 2'679).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale monétaire et les charges totales hors subventions non monétaires de l'année N-1.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale monétaire sont les suivants :

Indemnité cantonale monétaire <i>en milliers de francs, versus budget 2013</i>	Montant	
Indemnité cantonale 2013	324'411	
Déduction AIU versée aux autres cantons	-11'113	
Transfert de la Division de stomatologie	-2'679	
COB 2012 / 2015 - tranche 2014	3'000	
Avenant COB - Loyer du site Sécheron (campus biotech)	3'000	
Mécanismes salariaux, part État	747	
Effet "noria"	-773	
Augmentation cotisations CPEG en 2014, part État	592	
Indemnité cantonale 2014	317'185	- 7'226
<i>Croissance en %</i>		<i>- 2.2%</i>

Subventions non monétaires

En modifiant le règlement cantonal sur l'établissement des états financiers, le Conseil d'État a choisi de revenir sur le principe d'enregistrer en comptabilité la mise à disposition « gracieuse » de ressources en faveur d'entités de son périmètre de consolidation. Pour l'Université, cela implique que les subventions non monétaires en lien avec la mise à disposition des bâtiments et en lien avec la gestion des salaires sont abandonnées au profit d'une indication dans les notes annexes aux états financiers. En conséquence, elles n'émargent plus au budget de l'Université.

À relever que pour faciliter la comparaison avec les comptes 2012 et le budget 2013, les données présentées dans le tableau de synthèse des charges et des revenus ont été retraitées.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2014 enregistre une augmentation de KCHF 47 des produits différés liés aux subventions d'investissement. Ces derniers compensent une augmentation équivalente des amortissements sur les biens d'investissements financés par l'État.

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ». Il s'agit, ainsi, de transfert de ressources entre les différentes sources de financement de l'Université d'un montant de KCHF 2'400, inchangé par rapport aux budgets antérieurs. Afin d'améliorer la transparence de ses comptes, l'Université inscrit désormais ces recettes dans une rubrique « imputations internes », et non plus au titre de « prestations de service ». Pour rendre comparable les données, le budget 2013 a été retraité sans aucune incidence ni sur le montant des revenus, ni sur le résultat net.

En partant du montant des revenus du budget 2013, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2014 :

Revenus 2014 <i>en milliers de francs, versus budget 2013</i>	Montant	
Revenus, Budget 2013	490'481	
Taxes universitaires	-558	
Recettes médecine dentaire	-1'791	
Autres prestations de service et ventes	388	
Indemnité cantonale monétaire	-7'226	
Subvention fédérale de base	2'347	
AIU	12'332	
Autres subventions acquises	-106	
Sous-total des revenus monétaires	495'867	+ 5'386
<i>Croissance en %</i>		1.1%
Produits différés liés aux subventions d'investissement	47	
Total des revenus	495'914	+ 5'433
<i>Croissance en %</i>		1.1%

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 495'914, soit en hausse de KCHF 5'433 (+ 1.1 %) par rapport au budget 2013.

3.2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 4 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements et des subventions accordées.

Charges du personnel

Les charges de personnel (après « non dépenses » et programme d'économies) s'élèvent à KCHF 414'331 (83 % du budget total), ce qui représente une baisse de KCHF 3'676 par rapport au budget 2013. Cette variation représente ainsi une diminution de 0.9 %.

Par décision du Conseil d'État, les mécanismes salariaux sont suspendus pour l'année 2014. Le projet de budget 2014 est donc construit sans annuité, sans indexation aux collaborateurs-trices de la fonction publique. Il inclut, néanmoins, les effets décalés, sur le projet de budget 2014, des mécanismes salariaux 2013 (annuités) du personnel enseignant qui s'élèvent à KCHF 1'134, financés à hauteur du taux de subventionnement par le Canton. Pour mémoire, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2012/2015, les charges de personnel sont augmentées de KCHF 2'700 en lien avec le déploiement des projets.

Le plan de financement de la CPEG, issue de la fusion de la CIA et de la CEH, induit pour les employeurs affiliés une augmentation de charges sociales au titre des cotisations de prévoyance. Pour l'Université, cette augmentation s'élève à KCHF 899 en 2014. En fonction du taux de subventionnement, la part financée par les ressources de l'Université s'élève à KCHF 307. Par ailleurs, le plan de financement de la CPEG prévoit que les employeurs affiliés ne participent plus au financement des rappels de prévoyance lorsqu'un collaborateur est promu. Ce changement génère pour le budget de l'Université une économie de KCHF 2'817.

Sur décision du Conseil d'État, le taux de cotisation à la Caisse des allocations familiales est relevé de 0,1 % en janvier 2014. Cette mesure engendre un coût additionnel de KCHF 418, entièrement financé par l'Université.

Les transferts de la Division de stomatologie et de l'ISMMS induisent une diminution des charges du personnel de respectivement KCHF 2'271 et de KCHF 1'188.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les demandes budgétaires arbitrées favorablement par le Rectorat induisent une augmentation de charges de personnel de KCHF 1'456. Elles concernent notamment les moyens accordés pour renforcer le dispositif visant à revaloriser la médecine de premier recours et développer le centre de simulation, pour améliorer l'encadrement des étudiants et favoriser la relève du corps enseignant au sein de la faculté de Traduction et d'Interprétation, pour répondre à l'extension des services à la Communauté universitaire (horaires d'ouverture des bibliothèques, help-desk informatique, programmes de mobilité-étudiant). À relever que ces besoins sont entièrement financés par des réallocations interfacultaires. L'ensemble des arbitrages budgétaires pour 2014 s'élève à KCHF 1'190.

En termes de postes, le projet de budget 2014 table sur une diminution globale de 6.45 postes EPT qui se décompose de la manière suivante :

- La suppression de 15.05 postes EPT lié au Programme d'économies 2013 / 2015.
- Une baisse de 24.35 postes EPT liés aux transferts de la Division de stomatologie et de l'ISSMS.
- Une hausse de 25.25 postes EPT liés à la tranche 2014 de la COB.
- La création de 7.70 postes EPT dans le cadre des arbitrages budgétaires 2014.

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé à KCHF 7'601, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2014 :

Charges du personnel 2014 <i>en milliers de francs, versus budget 2013</i>	Montant	* Postes
Budget 2013 (après non dépenses et coupures)	418'007	2'934.55
Suppression du gel budgétaire 2013	583	
Mécanismes salariaux	1'134	
Augmentation du taux de cotisation CPEG	899	
Suppression du budget lié aux rattrapages CIA	-2'817	
Augmentation du taux de cotisation CAFAC	418	
COB, tranche 2014	2'700	25.25
Transfert de la Division de stomatologie	-2'271	-17.10
Transfert de l'ISMMS	-1'188	-7.25
Arbitrages 2014	1'190	7.70
Sous-total, masse salariale avant économies	418'654	2'943.15
<i>Croissance en %</i>	<i>0.2%</i>	<i>0.3%</i>
Autres (plend, formation et divers)	-72	
Programme d'économies 2013 / 2015	-4'251	-15.05
Charges du personnel	414'331	2'928.10
Hausse des charges du personnel	-3'676	-6.45
<i>Croissance en %</i>	<i>-0.9%</i>	<i>-0.2%</i>

* Estimation

Dépenses générales

Par rapport au budget 2013, les dépenses générales augmentent de KCHF 7'892, dont la majeure partie s'explique par la création du « Campus Biotech » sur le site de Sécheron pour lequel KCHF 5'000 ont été réservés pour faire face aux charges que l'Université doit financer.

À cela s'ajoute la mise en œuvre de la COB 2012 / 2015 (KCHF 3'300), les augmentations induites par les arbitrages budgétaires 2013 (KCHF 182), ainsi que

les nouveaux projets 2014 (KCHF 535). Parmi ces derniers, il faut mentionner les efforts consentis en faveur du renforcement du dispositif de la médecine de premier recours, ainsi que différents frais d'exploitation dont notamment la revalorisation du contrat de gardiennage et la prise en charge des primes d'assurance accident des étudiants.

Il faut enfin soustraire les effets des mesures prévues dans le Programme d'économies 2013 / 2015 (KCHF 547), ainsi que ceux liés aux transferts de la Division de stomatologie et de l'ISSMS (KCHF 430).

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2014 :

Dépenses générales <i>en milliers de francs, versus budget 2013</i>	Montant	
Dépenses générales 2013	40'164	
COB tranche 2014, y compris avenant	3'300	
Transfert de la Division de stomatologie	-408	
Transfert de l'ISMMS	-22	
Arbitrages 2014	570	
Campus Biotech	5'000	
Dépenses générales 2014 avant économies	48'604	+ 8'440
<i>Croissance en %</i>		21.0%
Programme d'économies 2013 / 2015	-547	
Dépenses générales 2014	48'056	+ 7'892
<i>Croissance en %</i>		+ 19.7%

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils s'élèvent à KCHF 22'213 et sont, eux aussi, sans effet sur le résultat.

Calculé en tenant compte de l'amortissement des biens existants, de ceux qui vont être mis en service en 2014 au travers des financements octroyés par l'État, ce montant est supérieur de KCHF 47 au budget 2013.

Les créances irrécouvrables restent inchangées par rapport au budget 2013 et se montent à KCHF 140.

Subventions accordées

Les subventions accordées diminuent globalement de KCHF 72, dont KCHF 63 découlent des mesures du Programme d'économie 2013 / 2015, et KCHF 9 sont en lien direct avec la baisse des taxes universitaires.

En partant du montant des charges du budget 2013, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2014 :

Charges 2014 <i>en milliers de francs, versus budget 2013</i>	Montant	
Budget 2013	492'325	
Charges du personnel (après coupures 2014)	-3'676	
Dépenses générales	7'892	
Subventions accordées	-72	
Non dépenses	-	
Sous-total des charges monétaires	496'469	+ 4'144
<i>Croissance en %</i>		0.8%
Amortissements	47	
Total des charges	496'516	+ 4'191
<i>Croissance en %</i>		0.9%

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 496'516, en hausse de KCHF 4'191 par rapport au budget 2013. La croissance des charges est de 0.9 % sur un an, ce qui démontre leur maîtrise par l'Université.

3.3 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En milliers de francs	C2012 ^r	B2013 ^r	PB2014	Variation 2014-2013
4 Revenus	492'216	490'481	495'914	5'433
<i>Croissance en %</i>			1.1%	
42 Revenus des biens	3'157	3'092	3'092	-
43 Recettes diverses	23'603	24'311	22'350	-1'961
dont Taxes universitaires	11'863	12'601	12'043	-558
46 Subventions acquises	460'782	460'679	468'073	7'394
Indemnité cantonale	322'250	324'411	317'185	-7'226
Subvention fédérale de base	89'856	89'425	91'772	2'347
AIU	20'287	19'480	31'812	12'332
Produits différés liés aux investissements	22'670	22'166	22'213	47
Autres	5'719	5'197	5'091	-106
49 Imputations internes	4'674	2'400	2'400	-
3 Charges	487'685	492'325	496'516	4'191
<i>Croissance en %</i>			0.9%	
30 Charges du personnel	411'419	418'590	414'331	-4'259
Personnel administratif	122'610	125'111	124'398	-713
Corps enseignant	217'737	217'954	216'427	-1'526
Charges sociales	69'015	73'012	71'065	-1'948
Autres	2'057	2'513	2'441	-72
31 Dépenses générales	41'710	40'164	48'056	7'892
33 Amortissements	22'839	22'306	22'353	47
Amortissement "ordinaire"	22'670	22'166	22'213	47
Créances irrécouvrables	169	140	140	
36 Subventions accordées	10'704	11'848	11'776	-72
Gel budgétaire		-583		583
39 Imputations internes	1'013			-
Résultat net	4'531	-1'844	-602	1'242

Retraitements des comptes 2012 et du budget 2013 :

- Suppression de la rubrique "subventions non monétaires" et "location bâtiments État et service bureau salaire" dans le C2012 et le B2013. Changement induit par la modification du Règlement cantonal sur l'établissement des états financiers de l'État de Genève et des entités entrant dans son périmètre de consolidation.

- Reclassement des imputations internes (KCHF 2'400) de la rubrique "43" à la "49" dans le B2013. Ce reclassement permet de rendre comparable les comptes 12 et les budgets 2013 et 2014.

4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014

4.1 CRÉDIT DE PROGRAMME

Le projet de loi accordant un crédit de programme 2011-2014 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 75'312. Réparti sur 4 ans, il est destiné à renouveler des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Dans le cadre des mesures d'économies adoptées par le Conseil d'État, les tranches 2013 et 2014 inscrites dans la loi 10721, ainsi que le solde non utilisé de l'année 2012 ont été réduites de 25 %. La tranche 2014 s'élève à KCHF 14'330.

Depuis 2011, l'Université est le bénéficiaire direct des subventions fédérales. En contrepartie, le dispositif juridique du crédit de programme enregistre ses besoins nets, à savoir le montant total de ses besoins de renouvellement diminués de l'estimation des recettes fédérales attendues.

Crédit de programme L10721 <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2011	Tranche 2012	Tranche 2013	Tranche 2014	Total
Tranche selon la loi	18'547	18'733	18'921	19'111	75'312
Coupure 25 %			-4'721	-4'781	-9'502
Centre de simulation			-650		-650
Tranche après réduction	18'547	18'733	13'550	14'330	65'160

Crédit de programme L10721 <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2011	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014	Total
Tranche après réduction			13'550	14'330	
Report N-1			1'225	-	
Recettes fédérales attendues	-	-	580	423	1'003
Montant disponible à répartir	14'766	21'137	15'355	14'753	66'011

L'année 2014 représente la dernière année de la loi 10721. Le solde non dépensé de la loi ne fera pas l'objet d'un report sur l'exercice 2015. Les règles de gestion pour les engagements pris en 2014 se matérialisant par une livraison en début 2015 ne sont pas encore définies.

4.2. CRÉDIT D'OUVRAGE

Deux lois votées par le Grand Conseil ouvrent des crédits d'investissement en faveur de l'Université :

- La loi 10445 du 18 septembre 2009 (E-Learning) vise à optimiser et à faciliter l'utilisation des technologies dans l'enseignement. Le solde de KCHF 50 sera dépensé en 2014.
- La loi 10446 du 11 février 2010 (Adaptation et consolidation du SI) a pour objectif d'améliorer le système d'information de gestion de l'Université, conformément à son plan stratégique. Le solde de KCHF 520 sera utilisé en 2014.

La tranche 2014 prévoit les subventions d'investissement suivantes :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Montant
Loi 10445 E-Learning	50
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI	520
Total	570

5 STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé En milliers de francs	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres Fonds **	TOTAL
4 Revenus	495'914	86'156	189'936	243'127
42 Revenus des biens	3'092	-	42'106	42'106
43 Recettes diverses dont Taxes universitaires	22'350 12'043	1'081	36'569	37'650
46 Subventions acquises dont Indemnité cantonale	468'073 317'185	83'015	80'356	163'371
49 Imputations internes	2'400	2'061	30'904	32'965
3 Charges	496'516	86'156	164'771	214'301
30 Charges du personnel	414'331	56'891	75'209	132'100
Personnel administratif	124'398	7'051	26'634	33'686
Corps enseignant	216'427	40'162	35'663	75'825
Charges sociales	71'065	9'676	12'592	22'268
Autres	2'441	1	319	321
31 Dépenses générales	48'056	21'335	31'072	52'407
Dépenses générales	48'056	21'335	31'072	52'407
32 Charges financières	-	-	11'664	11'664
33 Amortissements	22'353	4'692	5'875	10'567
Amortissement "ordinaire"	22'213	4'692	5'856	10'548
Créances irrécouvrables	140		18	18
36 Subventions accordées	11'776	414	7'150	7'564
39 Imputations internes	-	2'823	33'802	36'625
Résultat net	-602	-	25'165	28'826

* Projet de Budget 2014

** Comptes 2012

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	30	1'481	363	
Formation avancée	17	937	119	
Total	47	2'418	482	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	131	7	1	139
Collaborateurs de l'enseignement	350	203	124	677
Sous-total corps enseignants	482	210	125	816
PAT	304	32	57	393
Total personnel	786	241	182	1'209
Taux d'encadrement (DIP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	117'441'517			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	41'838'507			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	36'288'140			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	8	1'404	391	
Formation avancée	11	473	77	
Total	19	1'877	468	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	100	10	1	112
Collaborateurs de l'enseignement	219	125	159	503
Sous-total corps enseignants	320	135	161	615
PAT	321	38	100	458
Total personnel	640	173	260	1'073
Taux d'encadrement (DIP)*	18 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	98'714'617			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	26'475'523			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	50'392'176			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	8	1'673	376	
Formation avancée	8	356	55	
Total	16	2'029	431	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	66	4	1	70
Collaborateurs de l'enseignement	151	35	13	199
Sous-total corps enseignant	217	39	14	269
PAT	26	2	3	30
Total personnel	242	41	16	299
Taux d'encadrement (DIP)*	32 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	38'537'688			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	5'025'786			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	2'462'270			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté des Sciences Économiques et Sociales

Étudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	32	2'995	847	
Formation avancée	27	801	194	
Total	59	3'796	1'041	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	71	0	4	76
Collaborateurs de l'enseignement	114	30	40	185
Sous-total corps enseignant	185	31	44	260
PAT	31	0	31	62
Total personnel	216	31	75	322
Taux d'encadrement (DIP)*	47 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	33'384'521			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	2'666'911			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	16'908'134			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Droit

Étudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	13	1'515	437	
Formation avancée	7	389	346	
Total	20	1'904	783	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	34	1	1	36
Collaborateurs de l'enseignement	71	7	12	90
Sous-total corps enseignant	105	8	13	125
PAT	23	0	3	26
Total personnel	128	8	16	151
Taux d'encadrement (DIP)*	51 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	17'577'147			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	761'716			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	2'403'945			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Étudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	17	1'714	452	
Formation avancée	13	321	63	
Total	30	2'035	515	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	47	1	0	48
Collaborateurs de l'enseignement	168	34	17	218
Sous-total corps enseignant	214	35	17	266
PAT	34	1	4	39
Total personnel	249	36	21	305
Taux d'encadrement (DIP)*	44 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012) CHF	37'491'774			
Fonds FNRS (Comptes 2012) CHF	3'389'981			
Autres Fonds (Comptes 2012) CHF	2'382'299			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	6	550	140	
Formation avancée	7	59	20	
Total	13	609	160	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	14	0	0	14
Collaborateurs de l'enseignement	41	1	2	44
Sous-total corps enseignant	55	1	2	58
PAT	8	0	1	9
Total personnel	63	1	3	67
Taux d'encadrement (DIP)*	42 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012)	CHF	9'549'940		
Fonds FNRS (Comptes 2012)	CHF	1'500		
Autres Fonds (Comptes 2012)	CHF	445'145		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (12/13)	Inscrits (12/13)	Diplômés (2012)	
Formation de base	4	121	11	
Formation avancée	5	53	28	
Total	9	174	39	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2012)	FN (2012)	FP (2012)	Total
Corps professoral	0	0	8	8
Collaborateurs de l'enseignement	10	0	1	11
Sous-total corps enseignant	10	0	9	19
PAT	2	0	0	2
Total personnel	12	0	9	21
Taux d'encadrement (DIP)*	25 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2012)	CHF	2'630'612		
Fonds FNRS (Comptes 2012)	CHF	11'991		
Autres Fonds (Comptes 2012)	CHF	485'690		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+ associé+ Prof. ass.) Budget DIP

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

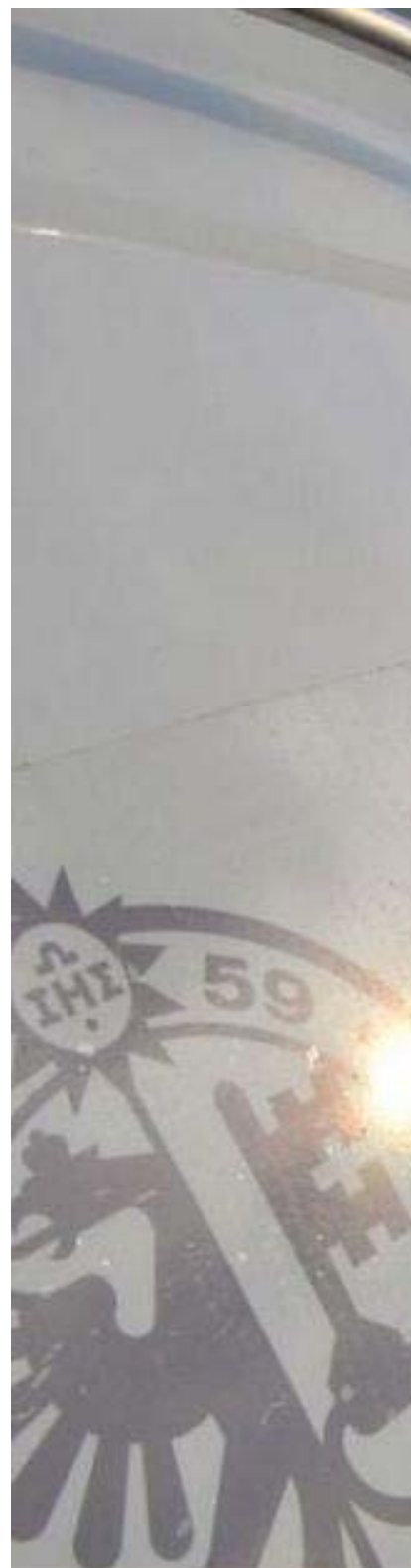
Tirage

60 exemplaires

Photographie

"Planetsolar-deepwater expedition (2013)"

© **Université de Genève**, septembre 2013



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Division comptabilité et gestion financière

24 rue Général-Dufour

1211 Genève 4